

COMMUNE DE DACHSTEIN



21, rue Principale - 67 120 DACHSTEIN
Tél. 03 88 47 90 60
Fax 03 88 47 90 61
E-mail : mairie@dachstein.fr

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 JUIN 2021 A 20 HEURES AU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL

L'an deux mille vingt et un, le neuf juin à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Dachstein, convoqué par lettre du 4 juin deux mille vingt et un, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au complexe sportif et culturel de Dachstein en raison de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Jean Claude ANDRE, Maire.

Présents :

Laetitia MARTZ, André DENNI, Christian BOULET, Patrice CLEDAT, Séverine LUTZ, Natalie MARTIN ; Grégory OSWALD ; Xavier SCHNEIDER ; Anne WERNHER, Dominique EMOND ; Jean-Claude DEISS ; Fabien SCHMITT ; Edith BENTZ

Absents excusés :

Morgane WILLMANN donne procuration à Anne WERNHER ;
Gaby Fernande SITTER donne procuration à Grégory OSWALD ;
Vincent MARTIN donne procuration à Edith BENTZ ;
Pascal FRITSCH donne procuration à Fabien SCHMITT

Absent non excusé :

Franck GILLMANN, non excusé.

Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de Covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L 3131-12 du Code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, la réunion du conseil municipal se tient exceptionnellement au complexe sportif et culturel et dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur.

Le conseil scientifique préconise le respect des règles sanitaires suivantes qui doivent être scrupuleusement respectées :

- port du masque individuel (des masques sont mis à disposition),
- lavage des mains avec une solution hydro alcoolique préalablement au remplissage du bulletin de vote et utilisation d'un stylo personnel pour signature de la feuille d'émargement (du gel est mis à disposition),
- manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes par une seule personne ; le comptage pouvant être validé le cas échéant par une autre personne sans qu'elle ait à toucher le bulletin.

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 9 juin 2021

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Xavier SCHNEIDER, est élu secrétaire de séance à l'unanimité en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et procède à la vérification des procurations et constate que le quorum est atteint.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 3 MAI 2021

Le procès-verbal du conseil municipal du 3 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

2021-27 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE PAR L'ECOLE, PAR MADAME BEYER ET DURIN, POUR LA CLASSE DE GRANDE SECTION.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- VU** l'article L1611-4 du CGCT ;
- VU** sa délibération N° 15/04 du 8 mars 2004 instaurant un nouveau dispositif de subventionnement aux associations et institutions locales ;
- VU** l'approbation du budget primitif 2021, voté le 26 mars 2021,
- VU** l'approbation le 26 mars 2021, du règlement fixant les modalités d'attribution de subventions municipales aux associations ;
- VU** l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 juin 2021 ;

CONSIDERANT la demande présentée par Mmes BEYER et DURIN pour la classe de Grande section à l'école François J'espère de Dachstein tendant à obtenir une participation financière de la commune pour le fonctionnement d'un projet de classe de poneys à Ernolsheim sur Bruche ;

CONSIDERANT les dépenses liées au transport et à l'activité pour un montant total de 2020,00 euros ;

CONSIDERANT que la participation de la commune permettra de réduire d'une façon significative les frais de cette activité scolaire obligatoire ;

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 9 juin 2021

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention à l'Ecole François J'espère pour l'activité « classe de poneys » de la classe de grande section de Mme BEYER et Mme DURIN, d'un montant de

1140 € ;

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574

A l'unanimité des voix des membres présents,

Moins deux abstentions de Mme Edith BENTZ et M. Vincent MARTIN par procuration.

2021-28 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE PAR L'ECOLE, PAR MADAME OSWALD, POUR LA CLASSE DE CP ET CE1.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L1611-4 du CGCT ;

VU sa délibération N° 15/04 du 8 mars 2004 instaurant un nouveau dispositif de subventionnement aux associations et institutions locales ;

VU l'approbation du budget primitif 2021, voté le 26 mars 2021,

VU l'approbation le 26 mars 2021, du règlement fixant les modalités d'attribution de subventions municipales aux associations ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 juin 2021 ;

CONSIDERANT la demande présentée par Mme OSWALD pour la classe de CP et CE1 à l'école François J'espère de Dachstein tendant à obtenir une participation financière de la commune pour une activité cirque à Dorlisheim ;

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 9 juin 2021

CONSIDERANT les dépenses liées au transport et à l'activité pour un montant total de 1720,00 euros ;

CONSIDERANT que la participation de la commune permettra de réduire d'une façon significative les frais de cette activité scolaire obligatoire ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention à l'Ecole François J'espère pour l'activité « cirque » de la classe de CP/CE1 de Mme OSWALD, d'un montant de

570 € ;

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574

A l'unanimité des voix des membres présents,

Moins trois abstentions de Mme Edith BENTZ ; M. Vincent MARTIN par procuration et Mme Anne WERNHER.

2021-29 : DEMANDE DE SUBVENTION DEPOSEE PAR DACHSTEIN RUNNING, POUR LES « FOULEES DU PATRIMOINE »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L1611-4 du CGCT ;

VU sa délibération N° 15/04 du 8 mars 2004 instaurant un nouveau dispositif de subventionnement aux associations et institutions locales ;

VU l'approbation du budget primitif 2021, voté le 26 mars 2021,

VU l'approbation le 26 mars 2021, du règlement fixant les modalités d'attribution de subventions municipales aux associations ;

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 juin 2021 ;

CONSIDERANT la demande présentée par M. SCHNEIDER Xavier, Président de l'association « Dachstein Running » tendant à obtenir une participation financière de la commune pour l'organisation de la manifestation « les foulées du patrimoine » ;

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal
Séance du 9 juin 2021

CONSIDERANT les dépenses liées à l'organisation de la manifestation pour un montant total de 6632.84 euros ;

CONSIDERANT que la participation de la commune permettra de réduire d'une façon significative les frais de cette manifestation ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE de contribuer financièrement à ces dépenses en allouant une subvention à l'association Dachstein Running pour l'organisation des « foulées du patrimoine », d'un montant de

1818.84 € ;

AUTORISE le règlement de la dépense à travers son imputation au C/6574

A l'unanimité des voix des membres présents,

Moins une abstention de M. Vincent MARTIN par procuration.

Monsieur Jean-Claude DEISS et Monsieur Xavier SCHNEIDER, tous deux membres de l'association « Dachstein Running » et du Conseil Municipal, n'ont pas assisté à la lecture de leur demande de subvention, au débat qui en a suivi, ni pris part au vote.

2021-30 : CONDITION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LE MARCHÉ HEBDOMADAIRE

VU l'avis favorable de la commission des finances en date du 3 juin 2021 pour l'instauration du règlement du marché ;

CONSIDERANT l'instauration d'un marché hebdomadaire de producteurs locaux sur le parking du complexe sportif par la Commune de DACHSTEIN ;

CONSIDERANT le règlement du marché hebdomadaire, approuvé à l'unanimité par la commission des finances ;

CONSIDERANT la mise en place d'une convention avec chaque exposant ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE la mise en place d'un marché hebdomadaire de producteurs locaux sur la commune de DACHSTEIN,

DECIDE L'instauration de la redevance sur la base de l'article 7 du règlement ;

DECIDE de la mise à disposition à l'euro symbolique de tous les emplacements pour l'année 2021 sur fondement de l'article 7 du règlement.

A l'unanimité des voix des membres présents,